

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2025

La réunion débute à 18h00 sous la présidence du maire, M. EVRARD Dominique.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Marie-Claude BOUTIN, M. Éric LECUYER, Mmes Florence MESSIO, Dominique SCHAEVERBEKE, M. ~~Nicolas BINOIST~~, M. Jean-Baptiste CARON, M. Pierre FERCHAUD, Mmes Céline BETHOUART, Christine BRULÉ, MM. Gérard ADT, Frédéric SAPART, Mmes Véronique DUQUESNE, ~~Graziella GRENON~~

Sont absents, excusés :

Mme Graziella GRENON, M Nicolas BINOIST

Sont absents, excusés et représentés :

Le conseil municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

2025-08 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
2025-09 REMPLACEMENT DE LA PREMIERE ADJOINTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2025

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les informations suivantes :

- La commune a reçu le projet de rénovation des sanitaires de l'école réalisé par le cabinet Brassart.
- Une demande de subvention va être déposée auprès de la région pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie. Les dossiers sont à déposer à partir du mois d'avril.

2025-08 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite au décès de Mme Nadine RUELLE, 1^{ère} adjointe, Monsieur le Maire propose de ramener le nombre de postes d'adjoints à deux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre~~, détermine à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

2025-09 REMPLACEMENT DE LA PREMIERE ADJOINTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2025-08 portant le nombre de postes d'adjoints au maire à deux,

Considérant la vacance du poste de 1^{er} adjoint au maire suite au décès de Mme Nadine RUELLE,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu décédé,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- Procède à la désignation du 1^{er} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Est candidat : Monsieur Eric LECUYER

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

Ont obtenu 11.

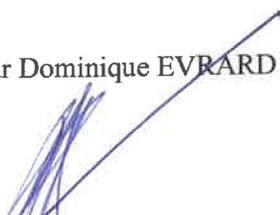
- M. Eric LECUYER est désigné(e) en qualité de 1^{er} adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h20

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

2025-08 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
2025-09 REMPLACEMENT DE LA PREMIERE ADJOINTE

Conseillers présents :

Mme Marie-Claude BOUTIN, 2^{ème} adjointe
M. Éric LECUYER, 3^{ème} adjoint
Mme Florence MESSIO
Mme Céline BETHOUART
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
~~M. Nicolas BINOIST~~
M. Jean-Baptiste CARON
M. Pierre FERCHAUD
Mme Christine BRULÉ
M. Gérard ADT
M. Frédéric SAPART
Mme Véronique DUQUESNE
~~Mme Graziella GRENON~~

Conseillers absents excusés :

Mme Graziella GRENON
M Nicolas BINOIST

Conseillers absents, excusés et représentés :

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire

